



## AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES DE LA SONATUR AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

1. Le Directeur général agissant au nom et pour le compte de la SONATUR désigné par le terme « **autorité contractante** » exécute au titre de l'exercice budgétaire 2025, un programme de passation des marchés publics, par voie d'appel public à la concurrence (appel d'offres, demande de propositions précédée de manifestation d'intérêts) relatif aux activités suivantes :

N°	Nature	Objet	Mode d'acquisition	Montant prévisionnel (FCFA TTC)
01	Marchés de travaux	Travaux d'aménagement de 11,10 km de voirie en terre de la section 735 (lot 1), et de 8,80 km de voirie en terre de la section 738 et 01,5 km de voirie bitumée (lot 2) sur le site SONATUR de Silmiougou, de la phase 3 (Commune de Ouagadougou)	AOOI	3 540 000 000
02	Marchés de fournitures		Néant	
03	Marchés de services courants		Néant	
04	Marchés de prestations intellectuelles		Néant	

2. Les périodes de lancement des appels à concurrence seront spécifiées ultérieurement dans des avis d'appel d'offres ou des avis à manifestation d'intérêts qui seront publiés dans la revue des marchés publics et sur le site de l'UEMOA ou dans un quotidien à grande diffusion de la place.

Ouagadougou le

Le Directeur Général  
Boureima OUATTARA  
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon